

# Avis à la population

steinfort.lu  
#mirsistengefort

Steinfort, le 1<sup>er</sup> janvier 2025

## Sportif.ve.s méritant.e.s 2024

Commission des sports et des loisirs

Madame, Monsieur,

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Steinfort ensemble avec la Commission des sports, organiseront une réception pour honorer les sportif.ve.s méritant.e.s de la commune de Steinfort le 20 mars 2025.

Cette manifestation prendra en compte les résultats et exploits de l'année civile 2024.

Les demandes d'honoration d'un.e sportif.ve méritant.e sont à adresser au Président de la Commission des sports de la commune de Steinfort, BP 42, L-8401 Steinfort, moyennant le formulaire au verso, jusqu'au 31 janvier 2025 au plus tard.

Au besoin, n'hésitez pas de contacter M. Joël Waldbillig au 399 313-403 ou par courriel : [joel.waldbillig@steinfort.lu](mailto:joel.waldbillig@steinfort.lu).

Pour la Commission des sports et des loisirs

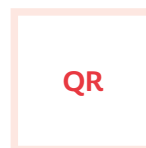
Guy Erpelding  
Président



Formulaire en FR



Formular auf DE



EN form



Commune de  
**Steinfort**

# Réglement

Afin qu'un.e sportif.ve ait le droit d'être honoré.e par l'Administration Communale il/elle doit remplir certaines conditions:

## A) Pour les sports individuels (membres actifs)

1. Avoir son domicile dans la commune de Steinfort ou être membre d'un club sportif ayant déposé ses statuts à l'Administration Communale de Steinfort. Sont considérés comme clubs sportifs tous les clubs adhérents à une fédération membre du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (COSL).

2. Avoir obtenu des résultats significatifs, c.à.d. s'être au moins classé.e dans les trois premiers d'une compétition nationale ou une fois dans les cinq premiers d'une compétition internationale. Est considérée comme compétition nationale toute épreuve organisée par une fédération membre du COSL reconnue comme telle par celui-ci et figurant sur le plan des compétitions officielles de la fédération où un classement a été établi. Est considérée comme compétition internationale toute épreuve officielle organisée par une fédération membre du Comité Olympique International, où un classement a été établi.

ou

3. Avoir obtenu un titre de champion luxembourgeois.

ou

4. Avoir participé à une compétition officielle fédérale européenne ou mondiale resp. à une compétition olympique.

## B) Pour les sports collectifs

1. Sont considérés comme clubs sportifs tous les clubs adhérents à une fédération-membre du COSL et ayant déposé leurs statuts à l'Administration Communale de Steinfort.

2. Avoir réussi la montée dans une division supérieure avec une de ses équipes. La montée doit être la conséquence de résultats sportifs et non la suite à une décision fédérale, par exemple la création de nouvelles divisions.

ou

3. Avoir été finaliste d'une coupe fédérale.

ou

4. Avoir obtenu au moins un titre de vice-champion luxembourgeois.

5. Un.e sportif.ve qui a son domicile dans la commune de Steinfort tout en étant membre d'une équipe d'une autre commune, doit avoir obtenu avec son équipe soit au moins le titre de vice-champion ou bien avoir été finaliste d'une coupe fédérale dans sa catégorie.

## C) Pour un mérite exceptionnel

1. Tout club sportif adhérent à une fédération-membre du COSL et ayant déposé leurs statuts à l'Administration Communale de Steinfort peut proposer des membres licenciés, sortis de ses rangs, qui se sont fait remarquer par un engagement ou par un geste exemplaire qui sert l'idée sportive.

2. Tout exploit sportif exceptionnel ou geste de fair-play d'un sportif ou d'un club sportif (remplissant les conditions sub A1 et sub B1) peut être communiqué à la Commission des sports. La commission étudie la proposition et décide de son évolution.

3. Toute proposition d'un mérite sportif exceptionnel peut être prise en considération. Toute demande, adressée au Président de la Commission des sports, doit être accompagnée d'une preuve certifiant les résultats évoqués. La Commission des sports peut elle-même proposer des sportif.ve.s à honorer et soumet ses propositions et avis au Collège des bourgmestre et échevins, qui en décident en dernière instance.



## **Demande d'honoration d'un.e sportif.ve méritant.e** **(Une demande distincte par sportif.ve ou équipe s.v.pl.)**

### **Informations sur le/la demandeur.euse**

Nom :

Prénom :

Rue et numéro :

Code postal : L-

Localité :

Téléphone :

E-mail :

Club :

Fonction au club :

demande par la présente une honoration d'un.e sportif.ve méritant.e dans la catégorie suivante\* :

- A) Pour les sports individuels (membres (m/f) actifs)
- B) Pour les sports collectifs
- C) Pour un mérite exceptionnel

### **Informations sur le/la sportif.ve ou l'équipe**

Nom :

(Prénom) :

Rue et numéro :

Code postal : L-

Localité :

**Exploit en 2024 :**

\* Cochez la case correspondante. Un formulaire distinct par sportif.ve resp. par équipe.

La présente devra être accompagnée d'un certificat attestant le/les résultat(s) évoqué(s).  
Pour la catégorie B, les noms et adresses des membres de l'équipe sont à joindre.  
L'exploit a été réalisé suivant les critères du règlement pour sportif.ve.s méritant.e.s de la commune de Steinfort.

Le présent formulaire est à renvoyer à Commune de Steinfort - B.P. 42 - L-8401 STEINFORT  
ou joel.waldbillig@steinfort.lu et n'hésitez pas à demander des formulaires ou informations supplémentaires en cas de besoin au 39 93 13-403.

Je, soussigné(e), déclare exacts les renseignements portés sur ce formulaire.

Lieu & date :

---

Signature

Les informations recueillies dans le présent formulaire sont nécessaires dans le cadre de votre demande d'« honoration d'un sportif méritant (m/f) ». Ces informations à caractère personnel feront l'objet d'un traitement informatisé qui est nécessaire pour le traitement de votre demande. Le seul destinataire des informations est la Commune de Steinfort. Elles sont enregistrées dans notre système informatique pendant la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités mentionnées ou si longtemps que la législation nous oblige de les garder.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous avez le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel détenues sur vous, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à vos données. Vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données, le droit de déréférencement de vos données et le droit de contester une décision prise sur base de processus automatisés. De plus, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de la protection des données (CNPD) si vous estimez que le traitement de vos données n'est pas conforme à la loi.

Pour exercer l'un de vos droits, ou retirer votre consentement au traitement de vos données, vous pouvez vous adresser par courriel au délégué à la protection des données de la Commune de Steinfort: dpo@steinfort.lu, ou par courrier recommandé à:

DPO - Commune de Steinfort 4, Square Patton L-8443 Steinfort

En soumettant ce formulaire, vous acceptez que vos données personnelles soient traitées dans le cadre du traitement de votre demande d'« honoration d'un sportif méritant (m/f) ».